

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-024**

**Séance du 17 mai 2018**

**Avis sur la dérogation à la protection des espèces relative aux opérations de démantèlement des ouvrages hydroélectriques Romanche – Gavet**

Lors de sa séance du 17 mai 2018, le CSRPN a examiné la demande de dérogation à la protection des espèces au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement formulée par EDF, relative aux opérations de démantèlement des ouvrages hydroélectriques Romanche – Gavet (Isère).

Le CSRPN émet un avis favorable à cette demande et tient à souligner la qualité du projet et du dossier tant au niveau des inventaires réalisés, que de la démarche d'évitement, de réduction et de suivis proposée.

Le CSRPN a bien noté que des suivis relatifs aux aspects aquatiques sont mis en œuvre mais traités dans le cadre d'autres autorisations délivrées pour le projet d'aménagement hydroélectrique de la chute de Gavet. Le plan de gestion prévu à l'arrêté 2012-019-0013 sera quant à lui présenté au CSRPN.

Le CSRPN demande que la mesure de transplantation des bulbes et bulbilles d'*Allium scorodoprasum* soit identifiée comme étant une mesure d'accompagnement et non pas une mesure compensatoire.

Le CSRPN formule le souhait que les suivis mis en place puissent se poursuivre au-delà de la cession des parcelles, et que le travail mené en vue de garantir la pérennité des secteurs renaturés se poursuive et aboutisse.

Le CSRPN demande à ce que le dossier soit complété sur le volet connectivité. En effet, la possibilité de reconnexion des deux versants de la vallée, suite au démantèlement, est à mettre en avant. Le CSRPN souhaite que EDF sensibilise les collectivités afin que les corridors soient intégrés aux PLU en cours de révision afin de mieux garantir leur pérennité.

Le CSRPN encourage le pétitionnaire à valoriser auprès du public, des collectivités et d'autres maîtres d'ouvrages, les démarches de renaturation et de revégétalisation avec du végétal d'origine locale qui vont être mis en place (plaquettes...) et à étudier le fonctionnement de l'écosystème de l'île Falcon.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

